

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 02 février 2011

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian, RICHERT, Philippe OBRECHT,
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN,
MM. les conseillers Jacky JACOB, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Jean-
Nicolas GROSS, Valentin GEBHARDT, Mathieu DURINGER, Bernard RIEHL,
Michel ETTLINGER, Xavier ULRICH, Jacky HARTSTREISEL.

Absent excusé : M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Christian RICHERT
jusqu'à son arrivée
M. Charles MEHL qui donne procuration à M. Philippe OBRECHT
M. Claude WEISS.

Absent non excusé : ./.

1) Demande de subvention de l'Ecole de Musique du Pays de la Zorn

L'Ecole de Musique du Pays de la Zorn sollicite, comme l'an dernier, le paiement d'une subvention de 100 € par élève originaire de la commune. 16 élèves sont concernés pour l'année musicale 2010/2011.

Le montant de la subvention à allouer serait de 1.600 € à inscrire au budget communal 2011.

Mme le Maire rappelle que la subvention est octroyée directement aux familles pour l'inscription des jeunes mineurs. Elle précise également que peu de communes participent financièrement et que l'école de musique fonctionne grâce à une subvention conséquente de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Ces aides permettent tout juste d'équilibrer le budget de l'école.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention de la Société de Musique « CONCORDIA »

La Société de Musique CONCORDIA sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'un instrument de musique (un tuba) selon devis présenté d'un montant global de 5 643,82 € HT.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la nouvelle grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 2 257,53 €, si la commune décide d'appliquer les 40% maximum.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder les 40% de subvention pour cet investissement à la société de Musique Concordia.

Adopté à l'unanimité

3) Achat de matériel pour les salles communales

L'ACS de Schwindratzheim souhaite poursuivre son programme de renouvellement du mobilier de la salle polyvalente. Le comité a ainsi décidé de remplacer une quinzaine de tables en 2011.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de doter le centre culturel d'un réfrigérateur pour le stockage de produits frais lors de certaines manifestations.

La commune, propriétaire des lieux, se propose d'acheter le matériel. Le solde de l'investissement sera recouvert auprès de l'ACSS après déduction des subventions accordées, selon la grille prévue à cet effet. Si les 40% de subvention sont octroyés, le montant de l'aide sera de 1 956,80 €, calculé sur la base d'un montant subventionnable de 4 892,- € HT.

Le Conseil, après discussion, émet un avis favorable à la proposition susdite, fixe le taux de participation de la commune à 40% du montant HT et autorise le Maire à engager les crédits nécessaires.

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (MM. ULRICH et DUB)

4) Création d'emplois

M. METZ Dany a passé avec succès l'examen professionnel d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, il peut donc être nommé par l'autorité territoriale à ce grade. Il pourra également par la suite prétendre à l'avancement au grade d'Agent de Maîtrise par promotion interne.

En vue de ces nominations, les deux grades doivent être créés par délibération du conseil municipal et inscrits au tableau des effectifs.

Mme le Maire précise que ces avancements de grade successifs restent à l'échelle des rémunérations des salaires bruts de la fonction publique, à savoir 37 € d'augmentation par mois pour le 1^{er} grade et 48 € d'augmentation pour le grade d'agent de maîtrise. Cette dernière nomination ne pouvant être effective qu'au bout d'un an au minimum après avoir été nommé Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Adopté à l'unanimité

5) Contrat de maintenance annuelle des installations de chauffage de la salle polyvalente

Le système de chauffage sur tubes radiants au gaz de la salle polyvalente (12 unités) n'a jamais fait l'objet d'une vérification régulière depuis son installation.

Or la réglementation en vigueur préconise l'existence d'un suivi de ces installations qui plus est pour les ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Pour ce faire, la commune propose de signer un contrat de maintenance avec l'entreprise THERM-INDUSTRIE, la moins disante, au prix de 65,-HT par appareil et par an.

Cette prestation comprend également la nacelle nécessaire pour les travaux en hauteur. Le contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité

6) Travaux de remplacement de tubes radiants et d'une section du sol sportif de la salle polyvalente

Certains éléments radiants au gaz de la salle polyvalente sont hors d'usage et seraient à remplacer compte tenu de leur âge. Par ailleurs, une section du sol sportif pose problème et son remplacement est également à prévoir. Pour ce dernier, deux solutions ont été chiffrées mais le devis SERBET de 5 080 € HT qui préconise

une injection et un rabotage ne traite qu'un seul joint, alors que le remplacement de la dalle entière par COTENNIS se chiffre à 2 030 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Général. Le Conseil, après délibération, donne son accord à la réalisation des travaux d'un montant total de 10350,18 € TTC (COTENNIS 2427,88 € et THERM – INDUSTRIE 7922,30 €) et autorise le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Adopté à l'unanimité

7) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain bâti situé 11 rue du Parc, appartenant aux héritiers RUDLOFF de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Martial KOENIG de SCHWINDRATZHEIM ;
 - d'un terrain non bâti; lieudit « Village », appartenant à M. SCHNITZLER Théo de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Joseph DEBES de HOCHFELDEN.
- Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un marché pour les travaux en moins de réaménagement du groupe scolaire – lot N°10 – Menuiserie intérieure pour un montant de - 4 359,42 TTC avec l'entreprise ZIMMERMANN & FILS d'INGWILLER (Bas-Rhin) ;
 - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°2 – Charpente bois pour un montant de 645,84 € TTC avec l'entreprise GTG de MARLENHEIM (Bas-Rhin) ;
 - un marché pour l'étude de faisabilité pour la réhabilitation des logements du peloton autoroutier de la gendarmerie pour un montant de 4 664,40 € TTC avec le Cabinet Arnold HAIBACH de NIEDERBRONN-LES-BAINS (Bas-Rhin).
- Madame le Maire soumet au Conseil Municipal, les offres reçues dans le cadre de la consultation d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des 12 logements collectifs de la gendarmerie. Trois offres ont été réceptionnées. Après discussion et compte tenu des références et des moyens présentés par chacun d'eux, il est décidé de retenir M. Arnold HAIBACH, architecte de NIEDERBRONN-LES-BAINS, mieux disant, pour un montant de 55 000 € HT, soit 10% du montant d'objectif de 550 000 € HT ;

Entrée de M. Norbert PONTA à 21h20

- Les dernières informations concernant le SCOTERS sont données par M. Xavier ULRICH. Les réunions annoncées en vue d'informer les EPCI et les communes sur l'éventuelle mise en révision du SCOTERS d'ici 2012, seront organisées prochainement. Un des points principaux étant d'intégrer les dispositions issues du dernier grenelle de l'Environnement. Pour plus d'information, M.ULRICH recommande aux conseillers de se rendre sur le site du SCOTERS qui est très bien détaillé. D'une manière générale, plusieurs objectifs seraient à atteindre : la réduction des émissions de CO² par 4, d'ici 2050, l'organisation des territoires dans les domaines du transport et de l'économie du foncier. Pour notre SCOTERS, pour la partie rurale, un effort particulier sera demandé à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

- Dans son courrier du 10 janvier, le président de l'Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) souhaiterait que la commune assure dorénavant la tonte autour des étangs. Compte tenu de la configuration du terrain et pour ne pas risquer de détériorer le matériel, la tonte de l'ensemble du site n'est pas envisageable. Par ailleurs, l'entretien des espaces verts monopolise largement les agents communaux durant la période estivale et la commune n'a pas les moyens d'y affecter une personne supplémentaire. Après discussion, il est proposé pour 2011, d'assurer la tonte des espaces facilement accessibles à la tondeuse, à savoir l'entrée et la partie entre l'étang et les bâtiments, de comptabiliser les heures qui y seront consacrées et de revoir en fin d'année, la quote-part financière qui pourrait être demandée à l'APPMA, à valider lors d'un futur conseil sur la base d'une convention à signer entre les deux parties.
 - Concernant la modification du POS, la dernière réunion de travail a eu lieu en présence des représentants du Cabinet JC SCHMITT en vue de parachever le règlement des futures zones d'extension. La dernière mouture sera présentée à la commission POS pour validation avant enquête publique.
 - Une consultation a été faite pour chiffrer le renouvellement de l'éclairage public dans la rue de l'Ecole et la rue du Moulin. L'acquisition de mobilier urbain pour compléter l'équipement de la rue du Gal. Leclerc (côté Est) se limitera à 8 potelets. Il est par ailleurs demandé une signalisation indiquant la caserne des pompiers à hauteur de la rue des Hirondelles.
 - Suite à la suppression de la boîte aux lettres sur la façade du Crédit Mutuel, une nouvelle boîte sur pied sera implantée côté mairie, à la demande de la municipalité. La poste supprimera également celle située rue du Gal. Leclerc, compte tenu de la proximité du Point Poste de la COOP.
 - Dans le cadre du projet de réfection et de mises aux normes des terrains de football, M. Jean-Nicolas GROSS brosse une situation de toutes les hypothèses envisageables sur la base des chiffres existants, à l'aide d'un document Powerpoint, projeté et commenté point par point. Il est rappelé, avant toute discussion sur l'aspect financier, que les travaux devraient inclure l'arrosage des 2 terrains, la régénération des 2 terrains, une main courante pour chaque terrain et la mise aux normes au minimum à 100m du terrain d'honneur. Sachant que le FCS veut limiter sa participation à 30 000 €, dans deux des hypothèses, la commune serait obligée d'aller au-delà des 40% de subvention pour financer l'opération. Après débat, c'est d'ailleurs la question principale que le conseil souhaite mettre aux voix, à savoir,
 - Oui, pour l'application des règles établies le 08 décembre 2008 (40% de subvention maximum) ;
 - Non, pour permettre d'aller au-delà des 40%
- Après un tour de table, il est décidé à la majorité de recourir au vote secret. M GROSS précise qu'il ne participera pas au vote.
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
 Oui : 14 Non : 3 Blanc : 1.
- Pour conclure, M. GROSS ajoute que suite à cette décision, il reverra les premiers devis en vue de fixer un prix d'objectif réactualisé et mettra en place un piquetage du terrain pour matérialiser l'extension (105m).
- Prochaines dates :
 - 14/03 à 20h00 : projet budget en commission élargie à l'ensemble du conseil ;
 - 28/03 : séance budgétaire du Conseil Municipal à 20h00.

Séance close à 23h00.